Image not found or type unknown

Locataire et co-locataire par descendance

Par **Franck59110**, le **14/08/2013** à **17:13**

Bonjour,

Je suis locataire principal (signataire du bail de location) de ce logement depuis 20 ans.
J'y vis seul avec mon fils depuis mon divorce en date de l'année 2004.
Je souhaite que mon fils en devienne co-locataire car je désire changer de région. Mon bailleur s'y refuse... En a-t-il le droit ?
En regard du règlement intérieur, les descendants sont logiquement prioritaires pour conserver le logement. Je ne voudrais pas mettre mon fils dans une mauvaise situation.
Merci de votre réponse.
Cordialement
Franck ZOLLA

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés